

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

TPI DETART D
NETTOYANT DÉSINCRUSTANT ACIDE
pour UTILISATION en AGROALIMENTAIRE
POUR USAGES PROFESSIONNELS

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation en eau déminéralisée, à base à base d'ACIDES MINERAUX , d' agents surfactifs à haut pouvoir mouillant.

. Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l' homme et des animaux.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1175 g/l +/- 20g/l.
COULEUR	: Incolore.
ODEUR	: Faiblement acidulée.
REACTION CHIMIQUE	: Fortement acide.
pH pur	: 0,5 environ
pH à 1% DANS L'EAU	: 1,5 environ
INFLAMMABILITE	: ININFLAMMABLE



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- Produit acide concentré.
- Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- Non inflammable.
- Faiblement moussant.
- Fort pouvoir oxydant actif vis-à-vis des dépôts de matières organiques.
- Désincruste et solubilise les dépôts composés de protéines, d'albuminoïdes agglutinées ou coagulées, de sucres, de matières amylacées.
- Attaque les dépôts minéraux, les tartres (calcaires, phosphates de calcium, combinaison matières protéiques-calcaire : " pierre de lait ").
- Convient pour le nettoyage des matériels, pipelines, tuyauteries, circuits en acier inoxydable, verre, matières plastiques, utilisés en agroalimentaire, dans les élevages de volailles, porcs, veaux.



Révision n° 0 – HJMJ - 2040150

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D' HYGIENE

Suite fiche technique : TPI DETART D

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Utilisation à froid ou à chaud (40°C à 50 °C) dans le cas de dépôts anciens, en solution dans l'eau à la concentration de 0,5 à 3 %.
- Application par trempage, brossage ou circulation suivie d'un rinçage complet à l'eau potable.

NOTA : Comme tout nettoyant ou détergent acide, ne pas mettre ce produit pur dans les plans d'eau, en présence de poissons ou au contact de végétaux à conserver. A l'application, le produit subit une neutralisation par les tartres et oxydes qu'il dissout.

RECOMMANDATIONS



Contient de
L'ACIDE NITRIQUE

C. Corrosif

R 35 Provoque de graves brûlures

- S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S 60 Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
- S 2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

- . Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).
- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Protéger du gel au stockage.
- . **Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits acides.**

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.